

CS GROUP

Société anonyme

54-56, avenue Hoche

75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mazars

61, rue Henri Regnault

92075 Paris-La Défense

S.A. au capital de 8 320 000 €

784 824 153 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie
Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie
Régionale de Versailles et du Centre

CS GROUP

Société anonyme

54-56, avenue Hoche

75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société CS GROUP

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CS GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation des contrats de prestation de services au forfait (notes 1.9 et 13 aux comptes consolidés)

Point-clé de l'audit	Notre approche d'audit
<p>Le groupe CS Group réalise l'essentiel de son activité au travers de contrats de prestations de services au forfait, notamment la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés.</p> <p>Le chiffre d'affaires et la marge de ces contrats de prestations de services au forfait sont comptabilisés au prorata de l'avancement des coûts du projet. Le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque projet en rapportant le montant des coûts engagés à la date de clôture au montant total estimé des coûts du projet. Des provisions pour perte à terminaison sont comptabilisées au passif si le montant des coûts restant à engager pour finir le projet est supérieur au chiffre d'affaires restant à reconnaître sur le contrat.</p> <p>Le montant de chiffre d'affaires et de marge à comptabiliser sur l'exercice, et éventuellement de provision pour perte à terminaison à la date de clôture, dépendent de la capacité de l'entité à mesurer les coûts encourus sur un contrat et à estimer de manière fiable les coûts restant à engager jusqu'à la fin du contrat. Les estimations des données à terminaison et les coûts encourus s'appuient, pour chaque contrat, sur les systèmes et procédures internes du Groupe, impliquant notamment les chargés d'affaires qui réalisent des revues régulières.</p> <p>Par conséquent, nous avons considéré la comptabilisation des contrats de prestations de services au forfait comme un point clé de notre audit, compte tenu de l'impact de ces contrats sur les comptes consolidés du Groupe et du niveau de jugement requis par la Direction pour la détermination des résultats à terminaison.</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - apprécier les procédures de contrôle interne relatives aux estimations à terminaison et à la mesure des coûts encourus et d'évaluer les contrôles clés mis en place par la Direction ; - vérifier le rapprochement les données de gestion des contrats de prestations de services au forfait avec les données comptables ; - pour une sélection de contrats effectuée en fonction de leur impact financier et de leur profil de risque, conduire des entretiens de corroboration avec les chargés d'affaires de l'avancement de ces contrats et de leur appréciation des risques pour : <ul style="list-style-type: none"> o apprécier la traduction comptable des clauses contractuelles ; o corroborer les principales hypothèses de chiffre d'affaires et de coûts à terminaison avec les coûts engagés à date. Ces travaux intègrent l'expérience acquise au cours des exercices précédents sur ces contrats. o analyser l'adéquation du chiffre d'affaires comptabilisé sur le contrat et des autres postes du compte de résultat et du bilan par rapport au degré d'avancement. - Enfin, nous avons vérifié que l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée sur la comptabilisation des contrats de prestation de services au forfait.

Évaluation des Goodwill (notes 1.10 et 4 aux comptes consolidés)

Point-clé de l'audit	Notre approche d'audit
<p>Au 31 décembre 2021, la valeur nette comptable des goodwill s'élève à 57,6 millions d'euros au regard d'un total du bilan consolidé de 377 millions d'euros.</p> <p>La Direction réalise un test de dépréciation au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) dès lors qu'il existe des indices de pertes de valeur et au moins une fois par exercice. La valeur recouvrable des UGT retenue à cet effet étant la valeur d'utilité fondée sur la méthode des « discounted cash-flows » (DCF).</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit compte tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la part significative qu'il représente dans le bilan consolidé, - du caractère par nature incertain des éléments sous-tendant les prévisions de trésorerie sur un horizon de 3 ans et - de l'importance des jugements exercés par la direction pour le choix des hypothèses utilisées dans la détermination de la valeur recouvrable. 	<p>Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.</p> <p>Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie, à partir des prévisions budgétaires à 3 ans et des tests de dépréciation réalisés par la direction pour chacune des UGT que nous avons obtenus. Nous avons notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analysé la cohérence des données opérationnelles prises en compte pour déterminer les flux de trésorerie avec notre compréhension du contexte économique et financier dans lequel opère le groupe et avec les dernières estimations présentées au conseil d'administration dans le cadre des processus budgétaires. - apprécié le taux de croissance à long terme retenu par le groupe avec les comparables du secteur. - avec l'appui de nos experts en évaluation, apprécié les taux d'actualisation retenus (WACC) dans leurs différents paramètres et effectué des analyses de sensibilité afin de vérifier que seule une variation déraisonnable des hypothèses pourrait amener à devoir comptabiliser une dépréciation significative des goodwill. - Enfin, nous avons vérifié que l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Comptabilisation et évaluation des frais de développement immobilisés (notes 1.10 et 4 aux comptes consolidés).

Point-clé de l'audit	Notre approche d'audit
<p>CS Group est un concepteur, intégrateur et opérateur de systèmes critiques.</p> <p>Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les critères énoncés par la norme IAS 38 – <i>Immobilisations incorporelles</i> sont respectés et sont amortis linéairement sur la durée d'utilité des immobilisations sous-jacentes. Ils représentent 12 millions d'euros au bilan consolidé au 31 décembre 2021 et portent sur 5 principaux projets.</p> <p>Lors de chaque clôture ou plus fréquemment en cas d'indice de perte de valeur, la Direction fait une analyse critique du business plan de chaque projet et s'assure, que la valeur nette comptable des frais de développement ne soit pas supérieure à sa valeur recouvrable. En cas d'indice de perte de valeur des tests de sensibilités sont réalisés sur le business plan des frais de développement activés et amortis. Concernant les frais développement non encore amortis, la direction procède à la revue du plan de développement et du plan d'affaire.</p> <p>Nous avons considéré la comptabilisation et l'évaluation des frais de développement immobilisés comme un point clé de l'audit compte tenu du niveau de jugement de la Direction requis pour l'appréciation des critères d'activation et de valorisation des frais de développement ainsi pour le choix des hypothèses à retenir dans la détermination des valeurs recouvrables.</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- apprécier, par sondage, le caractère activable des frais de développement immobilisés sur l'exercice 2021 au regard des normes comptables en vigueur ;- vérifier par sondage la nature des dépenses activées,- prendre connaissance de l'analyse critique du business plan établi par la Direction pour chaque projet et la corroborer avec des faits commerciaux, techniques et juridique afin de s'assurer que la correcte valorisation des frais de développement activés.- en cas d'indice de perte de valeur, apprécier les tests de dépréciation et leurs sensibilités afin de vérifier que seule une variation déraisonnable des hypothèses pourrait amener à comptabiliser en charge une part significative des frais de développement immobilisés. <p>Enfin, nous avons vérifié que l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CS GROUP par l'assemblée générale du 28 mai 2004 pour Deloitte & Associés et par celle du 27 juin 2008 pour Mazars.

Au 31 décembre 2021, Deloitte & Associés était dans la 24ème année de sa mission sans interruption et Mazars dans la 14ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 28 avril 2022

Les commissaires aux comptes

Mazars

Deloitte & Associés



Francisco SANCHEZ

Alain GUINOT



Comptes consolidés

AU 31 DÉCEMBRE 2021

*Engagés à vos côtés,
au service de vos enjeux critiques*

Sommaire

I – Etat de la situation financière consolidée au 31 décembre 2021	3
II – Compte de résultat consolidé	4
III – Tableau de flux de trésorerie	5
IV – Variation des capitaux propres	6
V. – Notes aux comptes consolidés 2021.....	7
Note 1 - Principes comptables	7
Note 2 - Périmètre de consolidation	15
Note 3 - Informations sectorielles des activités poursuivies	15
Note 4 - Goodwill, immobilisations incorporelles et droits d'utilisation liés au contrat de location ...	18
Note 5 - Immobilisations corporelles	20
Note 6 - Titres mis en équivalence.....	21
Note 7 - Actifs financiers, Autres Titres non consolidés, Prêts, Créances et Trésorerie	21
Note 8 - Impôts différés actifs.....	23
Note 9 - Stocks et en-cours de production.....	23
Note 10 - Actifs sur contrats, Clients et autres Débiteurs Courants	23
Note 11 - Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	24
Note 12 - Capitaux Propres	24
Note 13 - Provisions non courantes et courantes.....	26
Note 14 - Avantages du personnel.....	26
Note 15 - Passifs financiers et Endettement net (-)/Trésorerie nette (+)	27
Note 16 - Dettes sur Obligations Locatives	29
Note 17 - Autres passifs courants et non courants.....	30
Note 18 - Personnel.....	30
Note 19 - Amortissements et provisions d'exploitation	31
Note 20 - Autres charges et produits opérationnels.....	31
Note 21 - Résultat financier	31
Note 22 - Impôt sur les résultats.....	33
Note 23 - Gestion des risques de marché	34
Note 24 - Engagements hors bilan	37
Note 25 - Honoraires d'audit et de conseil pris en charge au compte de résultat	38
Note 26 - Transactions avec les parties liées	38
Note 27 - Evènements postérieurs à la clôture.....	39

I – Etat de la situation financière consolidée au 31 décembre 2021

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Goodwill	4	57 609	57 609
Immobilisations incorporelles	4	25 016	25 053
Droits d'utilisation liés aux contrats de location	4	12 838	17 615
Immobilisations corporelles	5	4 698	4 790
Titres mis en équivalence	6	57	57
Actifs financiers non courants	7	50 311	48 822
Impôts différés	8	808	936
Actif non courant		151 337	154 882
Stocks et en-cours	9	2 915	2 852
Actifs sur contrats	10	74 311	77 102
Clients et autres débiteurs	10	56 296	45 521
Créances financières courantes	7	16 069	14 993
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	76 541	82 975
Actif courant		226 132	223 443
TOTAL DE L'ACTIF		377 469	378 325

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capital social		24 568	24 568
Primes liées au capital		74 950	74 950
Actions propres		(616)	(540)
Réserves consolidées		(35 181)	(35 099)
Capitaux propres du Groupe	12	63 721	63 879
Intérêts minoritaires		-	-
Capitaux propres		63 721	63 879
Provisions non courantes	13	3 427	2 591
Avantages du personnel	14	11 357	11 445
Emprunts et passifs financiers	15	69 237	71 716
Dette sur obligation locative non courante	16	7 817	12 657
Passif non courant		91 838	98 409
Provisions courantes	13	1 555	1 326
Concours bancaires courants	15	8 618	6 581
Autres emprunts et passifs financiers	15	43 253	43 830
Dette sur obligation locative courante	16	4 844	4 970
Passifs sur contrats	17	64 809	55 069
Fournisseurs et autres créditeurs	17	98 831	104 261
Passif courant		221 910	216 037
TOTAL DU PASSIF		377 469	378 325

II – Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires		237 428	209 301
Autres produits de l'activité		199	94
Produits des activités ordinaires		237 627	209 395
Achats et charges externes		(82 267)	(73 712)
Impôts, taxes et versements assimilés		(3 098)	(2 534)
Charges de personnel		(131 086)	(118 612)
Autres charges d'exploitation		(72)	(579)
Amortissements	19	(4 280)	(4 154)
Provisions	19	(2 613)	870
Amortissements des droits d'utilisation liés aux contrats de location	4	(4 574)	(4 618)
Marge opérationnelle		9 637	6 056
Amortissements des actifs incorporels affectés		(680)	(680)
Autres produits et charges opérationnels	20	(4 552)	(6 311)
Résultat opérationnel		4 405	(935)
Intérêts financiers relatifs aux contrats de location	21	(539)	(726)
Résultat financier	21	(2 968)	(3 747)
Résultat avant impôts des activités poursuivies		898	(5 408)
Impôts sur le résultat	22	(1 489)	(2 126)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	6	-	-
Résultat généré par les activités poursuivies		(591)	(7 534)
Résultat net		(591)	(7 534)
Dont intérêts minoritaires		-	-
Dont part du Groupe		(591)	(7 534)
Résultat du Groupe par action :			
Résultat net		(0,02)	(0,31)
Résultat net dilué		(0,02)	(0,31)
Résultat net des activités poursuivies		(0,02)	(0,31)
Résultat net dilué des activités poursuivies		(0,02)	(0,31)

Etat du résultat global consolidé :

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net consolidé	(591)	(7 534)
Ecart de change sur conversion des activités à l'étranger	44	(67)
Financement investissement net dans filiale étrangère	-	(1)
Sous-total des éléments recyclables en résultat	44	(68)
Changements d'hypothèses actuarielles, non recyclables en résultat	393	66
Total des produits et charges comptabilisés en capitaux propres	437	(2)
Résultat net global	(154)	(7 536)
Dont part du Groupe	(154)	(7 536)
Dont part des minoritaires	-	-

III – Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)		31/12/2021	31/12/2020
Résultat net consolidé des activités poursuivies		(591)	(7 534)
Quote-part résultat mises en équivalence		-	-
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :			
Amortissements (avec IFRS 16) et provisions		11 374	8 374
Produits non cash		-	-
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés		(10)	(184)
Variations des impôts différés actifs		193	15
Charges d'intérêts IFRS 16		539	726
Coût de l'endettement financier net (hors IFRS 16)		3 137	3 266
Charge d'impôt de l'exercice		1 489	2 126
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt versé	A	16 131	6 789
Impôt versé	B	(1 489)	(1 911)
Variation du BFR lié aux activités poursuivies	C	(4 139)	27 555
Variation de la créance Crédit Impôt Recherche et CICE de la période	C'	(1 984)	(2 721)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	E=A+B+C+C'	8 519	29 712
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(5 071)	(3 176)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		3	-
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers		(548)	(383)
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers		88	34
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	F	(5 528)	(3 525)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		12 937	43 881
Remboursements d'emprunts		(16 129)	(15 333)
Achats/ventes d'actions d'autocontrôle		(4)	(8)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	-
Remboursement de la dette de location et intérêts versés		(5 461)	(5 319)
Coût endettement financier net versé		(3 137)	(3 266)
Autres produits et charges financières		-	-
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	G	(11 794)	19 955
Incidence des variations du cours des monnaies étrangères	H	332	(273)
Incidence des variations de périmètre	I	-	-
Variation nette de trésorerie	J=E+F+G+H+I	(8 471)	45 869
Trésorerie en début de période	J	76 394	30 525
Trésorerie en fin de période (note 11)	K	67 923	76 394

IV – Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Nombre de titres	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Actions propres	Total part du Groupe	Part des Minoritaires	Capitaux propres consolidés
Situation au 31/12/2019	24 568 466	24 568	74 950	(27 280)	(271)	(545)	71 422	-	71 422
Résultat de la période	-	-	-	(7 534)	-	-	(7 534)	-	(7 534)
Gains et pertes reconnus directement en capitaux propres	-	-	-	65	(67)	-	(2)	-	(2)
Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(7 469)	(67)	-	(7 536)	-	(7 536)
Variation des titres d'autocontrôle	-	-	-	(12)	-	5	(7)	-	(7)
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conversion OCA Période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31/12/2020	24 568 466	24 568	74 950	(34 761)	(338)	(540)	63 879	-	63 879
Résultat de la période	-	-	-	(591)	-	-	(591)	-	(591)
Gains et pertes reconnus directement en capitaux propres	-	-	-	393	44	-	437	-	437
Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(198)	44	-	(154)	-	(154)
Variation des titres d'autocontrôle	-	-	-	72	-	(76)	(4)	-	(4)
Situation au 31/12/2021	24 568 466	24 568	74 950	(34 887)	(294)	(616)	63 721	-	63 721

V. – Notes aux comptes consolidés 2021

Préambule

CS GROUP est maître d'œuvre pour la conception, l'intégration et l'exploitation de systèmes critiques intelligents cyber-protégés ; il intervient sur l'ensemble de la chaîne de valeur de ses clients.

CS GROUP SA, société mère du groupe est une société anonyme de droit français dont le siège social est au 54-56 Avenue Hoche, Paris, France. CS GROUP est cotée à Paris sur le marché Eurolist d'Euronext (code ISIN FR0007317813).

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 de la société CS GROUP ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation par le Conseil d'Administration du 25 mars 2022.

Faits marquants

La crise sanitaire et économique Covid-19 a confirmé la résilience du modèle économique et la pertinence des métiers de CS GROUP. Malgré un contexte économique toujours difficile en 2021 mais fort de ces atouts et de sa capacité d'adaptation, le Groupe a partagé avec le marché son Plan Vision 2024 lors de son Assemblée Générale du 4

juin 2021, un plan ambitieux où CS GROUP s'engage comme acteur du « SmartFutur ».

Pour accompagner ses objectifs, le Groupe a renégocié en juin 2021 auprès de ses partenaires bancaires la maturité et les conditions des Prêts Garantis par l'Etat accordés en août 2020 aux filiales françaises pour un montant total de 31 M€. Ces financements bénéficiant d'un différé de remboursement de deux ans contribuent à renforcer la liquidité du groupe et assurer la poursuite du plan d'intégration et de transformation.

Concernant le projet dont les difficultés avaient été évoquées dans les Faits Marquants des Etats Financiers 2019, le Groupe a finalisé un plan d'action agréé par le Client au cours du deuxième trimestre 2020, ce qui a permis de débloquer une facturation réglée en juin 2020. Les réunions de travail tenues depuis ont confirmé que le projet était revenu dans un mode collaboratif. Les progrès réalisés en 2021 ont permis plusieurs livraisons partielles qui sont en cours d'évaluation. Il reste à converger sur le niveau de performance finale acceptable par le Client.

Note 1 - Principes comptables

1.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretation Committee).

Ces principes, décrits de la note 1.8 à la note 1.21 du présent document, sont identiques avec ceux utilisés dans le cadre de la clôture au 31 décembre 2020.

Les nouvelles normes et interprétations publiées par l'IASB, obligatoirement applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021 sont rappelées ci-dessous :

Texte	Première application	Adoption UE
IAS 19 - Avantages du personnel	1er janvier 2021	Oui
Amendements à IFRS 9 - Instruments financiers	1er janvier 2021	Oui
Amendements à IFRS 7- Instruments financiers : informations à fournir	1er janvier 2021	Oui
Amendements à IFRS 16 - contrats de location relatifs à la réforme des taux de référence (phase 2)	1er janvier 2021	Oui

Ces nouvelles normes sont sans incidence sur le Groupe. En particulier, l'application de la décision d'agenda définitive de mai 2021 relative à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, concernant l'attribution des avantages postérieurs à l'emploi

aux périodes d'acquisition des droits ou aux périodes de service, relative à certains régimes de retraite à prestations définies dont les droits constitués sont notamment conditionnels à la présence du bénéficiaire au jour du départ à la retraite n'a pas eu d'impact significatif pour le Groupe.

1.2 Prise en compte des enjeux liés au changement climatique et à la situation géopolitique au premier trimestre 2022

L'établissement des états financiers suppose la prise en compte des enjeux liés au changement climatique, en particulier dans le contexte de l'information présentée dans le chapitre 3 « Performance Extra Financière » du Document d'Enregistrement Universel 2021.

Les conséquences du changement climatique ainsi que les enjeux pour le groupe décrits dans ce chapitre n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés au

31 décembre 2021 et plus généralement CS GROUP considère que les conséquences du changement climatique ainsi que les engagements pris par le groupe n'ont pas d'incidence significative sur ses activités à moyen-terme.

Le groupe précise par ailleurs qu'il n'entretient pas de relations commerciales directes avec l'Ukraine et la Russie.

1.3 Suivi des conséquences de la pandémie Covid-19 sur les comptes consolidés de l'exercice

La crise sanitaire et économique avec ses mesures de confinement a mis en évidence plusieurs facteurs de résilience du Groupe : le métier d'intégrateur de système, le portefeuille technologique accumulé, la base de clientèle institutionnelle (défense, espace, énergie, ...), un carnet de commandes élevé à un niveau historique et une situation financière améliorée.

Afin d'assurer la sécurité des personnes et la poursuite des activités le groupe a démontré ses facultés d'agilité et de réactivité avec la mise en œuvre des mesures opérationnelles telles que la mise en place des protocoles sanitaires et l'adaptation des organisations.

Ci-après est présenté un rappel des points identifiés comme conséquences de la crise sanitaire et économique en 2020 et leurs statuts à date au 31 décembre 2021 :

Mesures de soutien des Etats

En France le dispositif d'activité partielle a été appliqué jusqu'en septembre 2020 et poursuivi, à un niveau très marginal, jusqu'à fin janvier 2021. Ces mesures de soutien de l'Etat (chômage partiel, incitations au maintien de l'emploi...) n'ont pas eu d'impact sur les comptes de l'exercice.

Voir note 18 – Autres produits et charges opérationnels.

Également, au Canada et aux Etats-Unis, les aides et subventions des états attribuées dans le cadre de mesures d'incitation au maintien dans l'emploi ont été reconnues en réduction des charges de personnel dans les comptes des entités locales du groupe.

Autres Charges opérationnelles

Le groupe a fait face à des surcoûts logistiques : achats d'équipements de protection (gel, masque matériel de mise en place du protocole sanitaire) et dépenses liées à la généralisation du télétravail. Ces surcoûts résiduels vs l'exercice 2020 sont comptabilisés en autres charges opérationnelles.

Voir note 20 – Autres produits et charges opérationnels.

Ecarts d'acquisition

Les conséquences de la crise Covid-19 sont susceptibles de constituer un indice de perte de valeurs. Dans ce contexte, les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'une revue attentive et de tests de leur valeur. Les analyses menées dans ce cadre sont décrites dans la note 4.1. Aucune perte de valeur n'a été constatée à ce titre dans les comptes 2021.

Voir Note 4 – Goodwill et immobilisations incorporelles.

Risque de crédit

Du fait de la typologie de ses activités et de la qualité de ses grands comptes et donneurs d'ordre du secteur public, l'analyse de l'exposition du Groupe au risque de crédit sur les activités opérationnelles n'a pas conduit à reconsidérer dans les comptes de l'exercice 2021 le niveau habituel de pertes de crédit attendues sur le poste client.

Autres actifs

Le Groupe a procédé à la revue des autres actifs : stocks, coûts d'exécution des contrats, frais de développement capitalisés, impôts différés actifs. Cette analyse n'a pas généré de dépréciation nouvelle du fait de la crise sanitaire au cours de des exercices 2020 et 2021.

Risque de liquidité

En 2020 le Groupe a appliqué le dispositif de report de paiement des cotisations sociales mis en place par le gouvernement dans le cadre des mesures d'accompagnement des entreprises afin de préserver sa trésorerie dans un contexte économique devenu très incertain. Le report des cotisations sociales est remboursé nominalement conformément au plan d'échelonnement accordé par les organismes sociaux. La dette est soldée à fin décembre 2021.

Voir Note 17 – Autres passifs courants et non courants

Par ailleurs le Groupe a pris des mesures supplémentaires pour renforcer sa liquidité. Les entités CS GROUP - France et CS Novidy's ont renégocié en juin 2021 les « Prêts Garantis par l'Etat » sollicités lors du premier confinement et mis à disposition en août 2020 respectivement pour 27 M€ et 4 M€, auprès de leurs banques partenaires. CS GROUP – France et CS Novidy's ont obtenus de leurs banques début juin 2021 de nouvelles conditions de maturité et d'intérêts avec effet août 2021. Les PGE sont accordés contractuellement pour 6 ans au maximum avec un différé de deux ans.

Voir aussi Note 15 - Passifs financiers et endettement.

1.4 Nouvelles normes d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2022

Les normes IFRS et interprétations IFRIC publiées par l'IASB et adoptées dans l'Union Européenne à la date d'approbation des présents états financiers consolidés, mais non encore entrées

en vigueur, ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés. Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée de ces normes.

1.5 Consolidation

CS GROUP et les sociétés placées sous son contrôle exclusif sont intégrées globalement. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote. Les entités dans lesquelles le groupe ne détient ni ne dispose de la moitié des droits de vote mais a contractuellement le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles sont également intégrées globalement.

Les sociétés dans lesquelles CS GROUP exerce directement ou indirectement une influence notable, mais sans en avoir le contrôle exclusif, sont mises en équivalence.

Le groupe ne contrôle pas d'entités ad-hoc.

Les comptes des sociétés consolidées sont tous arrêtés au 31 décembre. Toutes les transactions significatives réalisées entre sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Lors de l'acquisition de société, le goodwill représente la différence entre le prix d'acquisition des titres de sociétés, et la juste valeur des actifs et passifs éventuels acquis nets à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles liées à l'acquisition d'une activité sont enregistrées séparément de l'écart d'acquisition si leur juste valeur peut être appréhendée de façon suffisamment fiable. Les écarts d'acquisition de sociétés mises en équivalence sont enregistrés dans la ligne «titres mis en équivalence».

1.6 Conversion des états financiers

Les comptes consolidés présentés dans ce rapport sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de CS GROUP.

Les entités du groupe ont pour monnaie fonctionnelle leur monnaie locale. Leur bilan est converti au taux de clôture et leur compte de résultat est converti au taux de change moyen (sauf si l'utilisation d'une telle moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates

des transactions, auquel cas, les produits et les charges seraient alors convertis aux taux des dates des transactions). Les différences de conversion en résultant sont enregistrées sous la rubrique réserve de conversion intégrée dans les capitaux propres.

1.7 Opérations en monnaies étrangères

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 «Effets des variations des cours des monnaies étrangères». Les opérations libellées en monnaies étrangères sont donc converties par l'entité dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction.

Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture.

Les pertes et les gains de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres au titre de couvertures éligibles soit de flux de trésorerie, soit d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

1.8 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers, conformément au cadre conceptuel des IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans lesdits états financiers. Ces estimations et hypothèses peuvent être révisées en cas de changement de l'environnement dans lesquelles elles étaient réalisées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience.

Elles concernent principalement la reconnaissance du chiffre d'affaires, la reconnaissance des impôts différés actifs, les tests de valeurs sur les actifs, la capitalisation des frais de développement et les provisions.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques et les comptes sont alors mis à jour.

1.9 Reconnaissance du chiffre d'affaires – norme IFRS 15

Le chiffre d'affaires doit être comptabilisé de manière à traduire le transfert du contrôle des biens ou des services prévus, au client, pour le montant de contrepartie auquel le Groupe s'attend à avoir droit en échange.

a. Principes généraux de la norme :

Ils s'appuient sur une analyse des contrats avec les clients en cinq étapes :

- i. Identification du contrat conclu avec le client
- ii. Identification des obligations de prestations incluses dans le contrat
- iii. Détermination du prix de transaction du contrat
- iv. Allocation du prix de transaction aux différentes obligations de prestations identifiées
- v. Reconnaissance du revenu

b. Développements applicables à la cartographie des prestations réalisées par le Groupe :

Contrats de services à éléments multiples et segmentation des contrats en obligation de prestations

Le Groupe est amené à signer des contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services. Dans ces situations, le contrat doit être segmenté en plusieurs projets/affaires comptables (« obligations de prestations ») avec des rythmes de reconnaissance de chiffres d'affaires propres et avec des taux de marge différenciés.

Agent versus Principal

Dans le cadre de la réalisation de ses projets le Groupe peut être appelé à fournir un important service d'intégration des biens et services, il agit en tant que principal dans le processus de revente. Si le bien ou le service faisant l'objet de revente est distinct des autres biens et services promis au client, le Groupe agit en tant que principal notamment s'il est responsable de la conformité de ces biens et services aux spécifications du client ou assume le risque l'inventaire ou de livraison. Lorsque le Groupe revend des logiciels, des équipements informatiques ou des prestations achetées auprès de fournisseurs externes, il mène une analyse de la nature de sa relation avec ses clients pour déterminer s'il agit comme un principal ou comme un agent dans la livraison des biens et services. Le Groupe agit comme un principal s'il contrôle le bien ou le service avant son transfert au client. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base brute. Lorsque le Groupe agit en tant qu'agent, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base nette (net des facturations des fournisseurs) correspondant à la rémunération ou commission du Groupe en tant qu'agent. Lorsque le Groupe fournit un important service d'intégration des biens et services, il agit en tant que principal dans le processus de revente. Si le bien ou le service faisant l'objet de revente est distinct des autres biens et services promis au client, le Groupe agit en tant que principal notamment s'il est responsable de la conformité de ces biens et services aux spécifications du client ou assume le risque d'inventaire ou de livraison.

Reconnaissance du chiffre d'affaires à une date donnée dans le temps ou en continu

Le chiffre d'affaires est reconnu quand le Groupe transfère le contrôle des biens ou services vendus au client, soit à une date donnée dans le temps, soit en continu.

Pour les prestations objet d'un contrat au forfait et quand le Groupe construit un actif ou délivre des développements spécifiques, le chiffre d'affaires est reconnu en continu sur la base des coûts encourus selon la méthode de l'avancement « cost to cost », dans la mesure où l'obligation de performance du Groupe consiste à construire un actif que le client contrôle au fur et à mesure de sa création ou que cet actif n'a pas d'usage alternatif que celui qui en sera fait par le client et que

Le Groupe a un droit irrévocable à paiement pour les travaux réalisés à date selon les termes contractuels.

Pour les services récurrents, le chiffre d'affaires est reconnu en continu dans la mesure où le client bénéficie immédiatement des services dès que ceux-ci sont réalisés par le Groupe. Quand le Groupe a un droit à facturer le client pour un montant qui correspond directement à l'obligation de performance réalisée à date, le chiffre d'affaires est comptabilisé pour ce montant.

Frais d'offres et d'avant-vente commerciale (différents des coûts d'obtention des contrats tels que définis par la norme) : les frais d'offre ou d'avant-vente commerciale sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus et sont exclus de la marge du contrat et de la mesure de reconnaissance de la marge.

Licences

Si l'analyse d'un contrat conformément aux principes généraux permet d'identifier la livraison d'une licence en tant qu'obligation de prestation distincte, le transfert de son contrôle au client peut être réalisé soit à un moment précis (octroi d'un droit d'utilisation), soit en continu (octroi d'un droit d'accès ; par exemple : modèle SaaS). Principalement chez CS GROUP, les ventes de licences répondent à la définition d'octroi d'un droit d'utilisation. Le chiffre d'affaires est reconnu à sa livraison dès lors que celle-ci respecte toutes les obligations prévues au contrat.

1.10 Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique amorti diminué des pertes de valeur.

La valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle et incorporelle à durée d'utilité indéterminée (goodwill essentiellement) est testée dès lors qu'il existe des indices de pertes de valeur et au moins une fois par exercice. La méthode utilisée est décrite ci-dessous.

Goodwill

Conformément à IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de test de dépréciation et le montant de la perte de valeur est comptabilisé en « autres charges opérationnelles ».

Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie (UGT). Les UGT correspondent aux secteurs définis dans le cadre de la norme IFRS 8.

La méthode retenue est la valeur d'utilité fondée selon une approche prévisionnelle des flux de trésorerie futurs (méthode des « discounted cash-flows » - DCF).

Méthode des flux de trésorerie futurs actualisés – DCF

Les flux de trésorerie futurs des unités génératrices de trésorerie résultant des prévisions budgétaires sur un horizon de 3 ans sont actualisés au taux (avant impôt) correspondant au coût moyen pondéré du capital.

La valeur terminale a été estimée à partir du flux de trésorerie libre reporté à l'infini en retenant un taux de croissance par an.

Les flux de trésorerie futurs reposent sur des données prévisionnelles (chiffres d'affaires, marges, ...) qui par nature ne peuvent pas être confirmées et sont établies à partir d'hypothèses les plus probables à la date de leur établissement. Ces hypothèses sont susceptibles de ne pas rester valides tout au long de la période d'estimation et de prévision considérée.

Frais de recherche et de développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de l'exercice où elles sont encourues. Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles, si l'entreprise peut démontrer l'intégralité des conditions suivantes :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation ainsi que la disponibilité de ressources techniques et financières appropriées ;
- la probabilité de réalisation des avantages économiques futurs liés à la capacité à mettre en service et vendre l'immobilisation ;
- l'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses liées à l'investissement.

Les frais de développement de logiciels sont ceux encourus durant les phases de programmation, de codification et de tests. Les coûts des phases antérieures sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont amortis linéairement sur la durée d'utilité (consommation des avantages économiques futurs) généralement de 3 ans. Par ailleurs s'ils existent dans les comptes des actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée, ceux-ci font l'objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

Des frais de développement spécifiques (engagés dans le cadre de contrats signés avec les clients) sont inclus dans les coûts des affaires selon la méthode décrite au paragraphe « Reconnaissance des produits des activités ordinaires ».

Le Groupe bénéficie de crédits d'impôts liés à l'effort de recherche de ses filiales. Ces crédits d'impôts sont intégrés en marge opérationnelle en minoration des charges (personnel et achats sous-traitance).

Autres immobilisations incorporelles

Elles sont enregistrées au coût historique. Elles comprennent principalement :

- des brevets et licences, amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation ;
- des logiciels d'application, amortis sur leur durée d'utilité comprise entre 3 et 7 ans.

Il n'existe pas au bilan d'immobilisations incorporelles dont la propriété soit soumise à des restrictions ni nanties en garantie de dettes.

Droits d'utilisation lié au contrat de location

La norme IFRS 16 « contrats de location » est d'application obligatoire depuis le 1er janvier 2019 et remplace la norme IAS 17 « contrats de locations » et les interprétations associées.

CS GROUP a appliqué au 1er janvier 2019 la norme IFRS 16 « Contrats de location » selon la méthode dite « rétrospective modifiée » sans retraitement des comptes comparatifs de 2018 inclus dans les états financiers 2019.

Cette norme traite tous les contrats de location suivant un modèle unique consistant à enregistrer au passif, l'obligation locative (somme des paiements futurs actualisés), et à l'actif, un droit d'utilisation. Le droit d'utilisation est amorti sur la durée des contrats de location.

Les contrats conclus par CS GROUP entrant dans le champ d'application de cette norme concernent principalement les locations immobilières : le groupe est locataire de ses bureaux dans la plupart des villes où il opère.

La durée de location est définie contrat par contrat et correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui seront raisonnablement certaines d'être exercées.

La méthode de transition retenue consiste à comptabiliser l'effet cumulatif de l'application initiale comme un ajustement sur le bilan d'ouverture 2019 en considérant que l'actif au titre du droit d'utilisation est égal au montant de la dette sur obligations locatives, ajusté du montant des loyers payés d'avance et des avantages reçus des bailleurs.

Les loyers des contrats correspondant à des actifs de faible valeur unitaire (seuil défini à 5 000 dollars US) ou à une location de courte durée (inférieure à 12 mois) ont été comptabilisés directement en charges.

Par ailleurs, les mesures de simplification suivantes ont été appliquées à la transition :

- les contrats avec une durée résiduelle inférieure à 12 mois à compter du 1er janvier 2018 ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un actif et d'une dette ;
- le taux d'actualisation moyen (hors Canada) utilisé pour évaluer la dette de loyer est le taux d'endettement marginal du Groupe. Le groupe a utilisé des taux d'actualisation reflétant la maturité des contrats de location.

La dette locative est une dette opérationnelle courante ou non courante exclue du calcul de l'endettement financier net de CS GROUP. Les dotations aux amortissements de l'actif au titre des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location sont incluses dans la marge opérationnelle et dans le résultat opérationnel. L'effet de désactualisation de la dette locative (charges d'intérêts sur obligations locatives) est inclus dans les autres charges financières. Les sorties de trésorerie se rapportant au principal de la dette locative, ainsi qu'à la charge d'intérêts sur obligations locatives, présentées en flux de trésorerie liés aux activités de financement du tableau des flux de trésorerie condensés, impactent les flux nets de trésorerie opérationnels.

Immobilisations corporelles

- Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production qui inclut tous les frais directement attribuables. Les coûts d'emprunts sont exclus du coût des immobilisations.

La méthode des composants ne trouve à s'appliquer que pour les immeubles détenus par le groupe.

- Amortissement

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations. Le tableau ci-dessous indique les principales durées d'amortissement :

Immobilisations	Durée
Constructions et aménagements liés	9 à 25 ans
Gros matériels d'usine et mobilier administratif	3 à 10 ans
Matériel d'entreprise et matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel informatique, matériel de bureau	3 à 6 ans

Le mode d'amortissement utilisé est le mode linéaire et il est tenu compte d'une valeur résiduelle, lorsqu'elle est significative.

La valeur des immobilisations corporelles est testée en cas d'indice de perte de valeur de façon isolée ou dans le cadre d'une UGT si elle ne génère pas de cash-flow indépendant.

1.11 Actifs financiers

La ventilation des actifs financiers entre courant et non courant est fonction de leur échéance : inférieure ou supérieure à un an.

a) Parmi les catégories d'actifs financiers définies par IAS 39, le groupe utilise les catégories suivantes pour classer ses instruments financiers :

Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres

Les titres de sociétés non consolidées sont classés comme disponibles à la vente et figurent au bilan pour leur juste valeur qui correspond, pour les titres cotés à la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice et pour les titres non cotés à l'actif net comptable réestimé qui est fonction de la rentabilité et des perspectives d'avenir. Si la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût.

Les gains ou les pertes latents sur les titres non consolidés sont inscrits dans une composante séparée des capitaux propres. Seules les pertes de valeur définitives sont enregistrées en résultat. Lorsque l'appréciation de la juste valeur a été antérieurement comptabilisée et que les titres doivent ensuite être dépréciés, cette charge est compensée par une reprise totale ou partielle du montant passé en capitaux propres.

Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du résultat

Il s'agit des actifs et des instruments dérivés, non désignés comme instruments de couverture, détenus à des fins de

transactions ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Prêts et créances

Les créances sont évaluées à l'origine pour leur juste valeur et ensuite au coût amorti. Une dépréciation est constituée sur les créances, lorsque la valeur d'inventaire, basée sur une estimation de la probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

Les créances d'état qui font l'objet d'un financement sont dépréciées si nécessaire, afin de ramener leur montant à la juste valeur.

Les cessions de créances clients à une institution financière (Bpifrance) dans le cadre de la Loi Dailly sont retraitées dans les comptes consolidés et figurent donc au poste clients.

Les prêts « aide à la construction » d'une durée de 20 ans et non productifs d'intérêts ont été dépréciés pour les ramener à leur juste valeur.

La trésorerie et équivalents de trésorerie

Ils se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments du marché monétaire de type Euro. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les soldes créditeurs de banques sont constatés en passifs financiers courants.

1.12 Passifs financiers (autres que dérivés)

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs devant être réglés dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice sont classés en courant, les autres en non courant.

1.13 Evaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés au bilan à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférente à la date de conclusion du contrat dépend de la désignation du dérivé en tant qu'élément de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture soit dans une relation de couverture de juste valeur, soit dans une relation de couverture de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif du fait de l'évolution des taux de change ou d'intérêts;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

Les conséquences de l'application de la comptabilité de couverture sont les suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur des actifs ou passifs existants, la partie couverte est enregistrée au bilan à sa juste valeur et sa variation est inscrite en résultat où elle est compensée par l'évolution symétrique de juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure de son efficacité ;
- pour les couvertures de flux de trésorerie : la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument de couverture est inscrite directement en capitaux propres ; la variation de juste valeur de la partie non efficace de l'instrument de couverture est inscrite en résultat ; les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, symétriquement à la comptabilisation de l'élément couvert.

Pour les instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture, la variation de leur juste valeur est comptabilisée en compte de résultat.

1.14 Stocks et en-cours

Conformément à la norme IAS 2 «Stocks», les stocks et en-cours sont inscrits au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût est calculé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités.

1.15 Impôts différés

En application de la norme IAS 12 «Impôt sur le résultat», des impôts différés sont évalués sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que lorsqu'il est probable que les résultats existeront dans le futur pour consommer cet actif.

En pratique, un impôt différé actif est comptabilisé sur les déficits fiscaux dont la consommation est prévue au cours des cinq prochains exercices (durée du business plan).

Les impositions différées actives et passives, calculées au même taux d'impôt, sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale. Dans le cas de groupe d'intégration fiscale, l'impôt différé est analysé et calculé au niveau du groupe fiscal. Ces actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.16 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 «Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, à la date de clôture, une obligation actuelle juridique ou implicite découlant d'un événement passé, dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources non représentative d'avantages économiques.

Le montant comptabilisé est la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation, éventuellement actualisée.

Y figurent notamment :

- les provisions pour restructuration qui couvrent, dès lors que ces mesures ont été décidées et annoncées avant la date de clôture, essentiellement les indemnités de licenciement, le coût des préavis non effectués, les préretraites et les coûts de fermeture de sites,
- les provisions sur affaires qui couvrent les provisions pour pertes à terminaison sur contrats, les pénalités sur marchés et les provisions pour garanties données aux clients lorsqu'elles ne sont pas incluses dans les charges prévisionnelles du contrat,
- les provisions pour litiges (prud'hommes et autres).

Les sociétés du Groupe font l'objet périodiquement de contrôles fiscaux, tant en France que dans les pays où elles sont implantées. Les provisions sont constituées sauf si la société estime que les points soulevés ne sont pas justifiés et lorsqu'il existe une probabilité suffisante de faire valoir le bien-fondé de sa position dans le contentieux.

1.17 Engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel

Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux diverses législations, des suppléments de retraite et des indemnités de départ en retraite.

Régimes à cotisations définies

Ces régimes existent dans la majorité des pays où le groupe est implanté. Ces régimes font l'objet de versements auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite, ces versements sont constatés en charges de personnel. Le groupe n'étant pas engagé au-delà de ces versements aucune provision à ce titre n'est nécessaire.

Régimes à prestations définies

Ces régimes concernent, majoritairement, les indemnités de fin de carrière dues aux salariés des sociétés françaises.

Conformément à la norme IAS 19 «Avantages du personnel», dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements, pour l'ensemble du personnel, toutes classes d'âges confondues, font l'objet d'une évaluation annuelle selon la méthode des unités de crédit projetées en fonction des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie, la rotation du personnel et une actualisation financière. Ces engagements ne sont pas couverts par des actifs.

Conformément à la norme IAS 19 actualisée, le groupe utilise la méthode SORIE qui consiste à l'imputation en capitaux propres de l'ensemble des gains ou pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles.

1.18 Plans de souscription d'actions

Conformément à la norme IFRS 2 «Paiements fondés sur des actions», les options accordées sont évaluées à la date d'octroi selon un modèle de type Black & Scholes. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur

cette évaluation initiale. La valeur des options, considérée comme coût des services rendus par le personnel en contrepartie des options reçues, est comptabilisée en autres charges opérationnelles, linéairement sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie en capitaux propres s'agissant de plans du type « paiement en actions ».

1.19 Actions propres

En application de la norme IAS 32, toutes les actions propres sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de l'éventuelle cession de ces actions est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

A chaque clôture, le groupe réexamine le nombre d'options pouvant être exercé et, le cas échéant, comptabilise en résultat l'impact de cette révision.

Les interventions des émetteurs sur leur propre titre sont désormais régies par le Guide DOC 2017-4 publié en février 2017 par l'AMF. Les actions propres pourront recevoir toute affectation permise par la nouvelle doctrine et notamment, par ordre d'intérêt décroissant :

- l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'Association Française des marchés financiers (AMAFI) du 1er octobre 2008, approuvée par l'AMF le 1er octobre 2008;
- L'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires dans le cadre des dispositions des articles L 225-197 et suivants du Code de Commerce;
- la couverture d'obligations liées à des titres de créances donnant accès au capital ;
- l'annulation.

1.20 Marge opérationnelle

La marge opérationnelle, principal indicateur de la performance du groupe, représente la différence entre le chiffre d'affaires et les charges opérationnelles. Ces dernières sont égales au total des coûts des services rendus (charges nécessaires à la réalisation des projets), des frais de R&D, des frais commerciaux et des frais généraux et administratifs.

1.21 Autres produits et charges opérationnels

Les autres charges et produits opérationnels sont constitués des éléments significatifs, non directement liés à l'activité opérationnelle, que le groupe présente donc de manière distincte afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Le groupe classe, notamment, sous cette rubrique :

- les coûts de restructurations et des licenciements,
- les coûts et frais externes annexes liées aux déménagements d'activité,
- les litiges d'un montant particulièrement significatif,

- les gains sur cessions d'actifs immobiliers,
- les dépréciations d'actifs résultant des tests de dépréciation,
- les charges liées aux options de souscription d'actions et actions gratuites.

1.22 Résultat par action

L'information présentée est calculée selon les modalités suivantes :

- résultat net par action : le résultat net part du groupe est rapporté au nombre moyen d'actions en circulation durant l'exercice sous déduction des actions propres détenues à la clôture ;
- résultat net dilué par action : le résultat net part du groupe est rapporté au nombre moyen d'actions en circulation durant l'exercice sous déduction des actions propres détenues à la clôture et augmenté du nombre d'actions potentielles dilutives relatives aux options ou bons de souscription d'actions.

Note 2 - Périmètre de consolidation

Nom	Siège	Siren / Pays	%	%	Méthode de consolidation
			d'intérêt 2021	d'intérêt 2020	
- CS GROUP	Paris	692 000 946	Société mère	Société mère	Société mère
- CS GROUP - France	Le Plessis Robinson	393 135 298	100,00	100,00	Globale
- CS GROUP - Canada Inc.	Montréal	Canada	100,00	100,00	Globale
- CS GROUP - Romania SA	Craiova	Roumanie	100,00	100,00	Globale
- CS Communication & Systèmes Emirates LLC	Abu Dhabi	E A U	49,00	49,00	Globale
- CenProCS Airliance	Stuttgart	Allemagne	33,00	33,00	Equivalence
- CS GROUP - Germany GmbH	Darmstadt	Allemagne	100,00	100,00	Globale
- CS India	Bangalore	Inde	100,00	100,00	Globale
- CS GROUP - USA Inc.	Hartford	Etats-Unis	100,00	100,00	Globale
- CS Novidy's	Vélizy-Villacoublay	511 055 006	100,00	100,00	Globale
- CS Feducia	Vélizy-Villacoublay	510 936 743	100,00	100,00	Globale
- Moltek Consultants Ltd	Tonbridge	Angleterre	100,00	100,00	Globale

Conformément aux principes du contrôle effectif décrits en note 1.5, CS Communication & Systèmes Emirates LLC est intégrée globalement. Le groupe ne détient pas de participation non consolidée significative, voir aussi note 7.

Variation du périmètre en 2021

Entrées : Néant.

Sorties : Néant.

Variation du périmètre en 2020

Entrées : Néant.

Sorties : Cession de l'intégralité des parts détenues par CS GROUP dans la société Signoval Tunisie au 28 février 2020.

Note 3 - Informations sectorielles des activités poursuivies

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe pour laquelle des informations sont disponibles en interne. Les informations présentées sont donc fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Les informations publiées issues du reporting interne sont établies en conformité avec le référentiel IFRS. Le résultat sectoriel de référence est la marge opérationnelle.

Le Groupe répartit ses activités sur trois UGT :

- **Défense, Espace et Sécurité (DES)** : ce secteur fédère les compétences du Groupe en systèmes

d'information et de communication pour le déploiement des systèmes critiques de défense et de sécurité (contrôle aérien, centres de commandement, liaisons tactiques, soutien logistique, renseignement, ...) et Espace (centre de contrôle et de mission, mécanique spatiale, ...). À la suite de la réorganisation des activités du groupe en 2020, la part des activités Défense de Diginext est intégrée dans DES.

- **Aéronautique, Energie & Industrie (AEI)** : dans la chaîne de valeur aéronautique, le Groupe conduit

des projets complexes tels que le développement, l'intégration et le maintien des systèmes embarqués temps réel critiques et des systèmes d'information techniques. Dans le secteur de l'énergie et de l'industrie, le Groupe est un partenaire de confiance dans les domaines de la simulation, du calcul haute performance, de la sûreté, de la gestion des risques nucléaires et de l'informatique industrielle. À la suite de la réorganisation des activités du groupe réalisée en 2020 la part des activités civiles de Diginext

(Systèmes d'Informations Voyageurs) est intégrée dans AEI.

Cybersécurité : ce secteur regroupe depuis 2018 les activités des entités acquises en juin 2018 du groupe Novidy's et l'activité de cybersécurité de l'ancien département « CYBER » de CS GROUP - France (ex-UGT Défense) (département apporté au 1^{er} janvier 2020 à la société CS Novidy's).

Au 31 décembre 2021	Défense, Espace, Sécurité	Aéronautique, Energie, Industrie	Cyber	Autres et éliminations	Total
(en milliers d'euros)					
Carnet de commandes	487 036	38 516	26 447	(3 406)	548 593
Prises de commandes	378 833	66 043	47 191	(4 827)	487 240
Chiffre d'affaires	137 117	61 109	43 514	(4 313)	237 427
Marge opérationnelle	9 841	3 530	(778)	(2 956)	9 637
Autres charges et produits opérationnels et amortissement PPA					(5 232)
Résultat financier					(3 507)
Impôts et mises en équivalence					(1 489)
Résultat net					(591)
Goodwill	11 332	23 352	22 925	-	57 609
Besoin en Fonds de roulement (courant)	(18 840)	(4 082)	(57)	(7 139)	(30 118)

Au 31 décembre 2020*	Défense, Espace, Sécurité	Aéronautique, Energie, Industrie	Cyber	Autres et éliminations	Total
(en milliers d'euros)					
Carnet de commandes	257 488	34 251	24 859	(1 777)	314 821
Prises de commandes	108 953	47 155	36 138	(3 586)	188 660
Chiffre d'affaires	125 617	47 726	38 516	(2 558)	209 301
Marge opérationnelle **	6 091	(752)	657	60	6 056
Autres charges et produits opérationnels et amortissement PPA					(6 991)
Résultat financier					(4 473)
Impôts et mises en équivalence					(2 126)
Résultat net					(7 534)
Goodwill	11 332	23 352	22 925	-	57 609
Besoin en Fonds de roulement (courant)	(13 960)	(8 792)	957	(12 060)	(33 855)

* Les activités de Diginext, absorbées juridiquement le 1er mai 2020, sont désormais réparties entre le périmètre Défense, Espace et Sécurité Publique pour la part des activités de Défense, et le périmètre Aéronautique, Energie & Industrie pour les activités civiles (systèmes d'information voyageurs).

** La ventilation des MOP par BU de l'exercice 2020 a été retraitée pour être comparable à l'exercice 2021 et alignée sur les nouvelles règles de répartition des coûts « Autres et Elim ».

Prise de Commandes : l'indicateur correspond à l'ensemble des commandes signées dans la période par le client et pour les tranches fermes.

Carnet de Commandes : cet indicateur représente les productions à venir. Il est issu du flux des « Prises de Commandes » duquel se déduit les productions de la période. Le carnet de commandes correspond au chiffre d'affaires restant à comptabiliser au titre d'obligations de prestation, relatives aux seules tranches fermes des marchés ou contrats,

non encore exécutées ou partiellement exécutées à la date de clôture.

Le chiffre d'affaires des trois UGT est essentiellement constitué de prestations, notamment d'ingénierie et d'intégration, dont le revenu est reconnu en continu selon la méthode de l'avancement. De l'ordre de 15% du chiffre d'affaires généré par l'UGT « Espace, Défense et Sécurité » sont reconnus à une date donnée lorsque les solutions sont livrées.

Dépendance vis à vis des clients représentant individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe :

En 2021	Total (en M€)	Défense, Espace et Sécurité	Aéronautique, Energie, Industrie	Cybersécurité
Client n°1	55,0	X	X	X

En 2020	Total (en M€)	Défense, Espace et Sécurité	Aéronautique, Energie, Industrie	Cybersécurité
Client n°1	51,0	X	X	X

Ventilation géographique du chiffre d'affaires et des principaux actifs non courants :

En 2021 (en milliers d'euros)	Total	France	Europe	Amérique du Nord et autres
Chiffre d'affaires	237 428	188 322	34 198	14 908
Actifs non courants	151 347	147 437	802	3 108

En 2020 (en milliers d'euros)	Total	France	Europe	Amérique du Nord et autres
Chiffre d'affaires	209 301	165 541	32 209	11 551
Actifs non courants	154 881	150 469	1 099	3 313

Note 4 - Goodwill, immobilisations incorporelles et droits d'utilisation liés au contrat de location

Evolution en 2021 (en milliers d'euros)	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2021
Valeurs brutes :					
Immobilisations incorporelles affectées (PPA)	13 724	-	-	-	13 724
Coûts de développement	25 385	2 688	-	21	28 094
Concessions, brevets, licences	4 765	683	(46)	40	5 442
Autres	1 071	-	-	-	1 071
Total des valeurs brutes (a)	44 945	3 371	(46)	61	48 331
Amortissement et pertes de valeur :					
Immobilisations incorporelles affectées (PPA)	1 569	648	-	-	2 217
Coûts de développement	13 667	2 392	-	10	16 069
Concessions, brevets, licences	3 587	383	(46)	35	3 959
Autres	1 069	1	-	-	1 070
Total des amortissements et pertes de valeur (b) :	19 892	3 424	(46)	45	23 315
Total net (a) - (b)	25 053	(53)	-	16	25 016
Goodwill	57 609	-	-	-	57 609
Valeurs brutes:					
Droits d'utilisation liés au contrat de location (c)	26 510	1 660	(44)	(2 672)	25 454
Amortissement et pertes de valeur :					
Droits d'utilisation liés au contrat de location (d)	8 895	4 550	-	(829)	12 616
Total net (c) - (d) Droits d'utilisation lié au contrat de location	17 615	(2 890)	(44)	(1 843)	12 838

Evolution en 2020 (en milliers d'euros)	01/01/2020	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2020
Valeurs brutes :					
Immobilisations incorporelles affectées (PPA)	13 724	-	-	-	13 724
Coûts de développement	23 909	1 493	-	(17)	25 385
Concessions, brevets, licences	4 568	155	(23)	65	4 765
Immobilisations incorporelles en location financement	-	-	-	-	-
Autres	1 169	1	-	(99)	1 071
Total des valeurs brutes (a)	43 370	1 649	(23)	(51)	44 945
Amortissement et pertes de valeur :					
Immobilisations incorporelles affectées (PPA)	889	680	-	-	1 569
Coûts de développement	11 358	2 311	-	(2)	13 667
Concessions, brevets, licences	3 293	315	(11)	(10)	3 587
Autres	1 086	1	-	(18)	1 069
Total des amortissements et pertes de valeur (b) :	16 626	3 307	(11)	(30)	19 892
Total net (a) - (b)	26 744	(1 658)	(12)	(21)	25 053
Goodwill	57 609	-	-	-	57 609
Valeurs brutes:					
Droits d'utilisation liés au contrat de location (c)	24 836	1 875	-	(201)	26 510
Amortissement et pertes de valeur :					
Droits d'utilisation liés au contrat de location (d)	4 319	4 618	-	(42)	8 895
Total net (c) - (d) Droits d'utilisation lié au contrat de location	20 517	(2 743)	-	(159)	17 615

· Immobilisations incorporelles affectées (PPA) :

(1) Affectation du prix d'acquisition Novidy's et détermination du goodwill définitif :

L'allocation finale du prix d'acquisition en 2018 du groupe Novidy's a permis de reconnaître des actifs incorporels évalués à leur juste valeur et constitués essentiellement de relations distributeurs et clients ainsi que de marques pour un total de 12,7 M€. Ces éléments sont amortis sur leur durée d'utilité estimée.

(2) Affectation du prix d'acquisition Moltek et détermination du goodwill :

La différence entre le prix d'acquisition et l'actif net transféré calculé en 2019 sur la base du bilan d'ouverture IFRS de la société Moltek Consultants Ltd, soit 935 K€ a été alloué intégralement aux relations clients

Dans les « relations clients » est également intégré le coût d'acquisition en 2019 par CS GROUP – Germany GmbH, auprès d'une société tierce, de trois contrats commerciaux avec un de ses principaux clients.

· Goodwill des UGT:

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill font l'objet chaque année de tests de perte de valeur dès qu'il existe une indication objective de dépréciation. A fin décembre 2021 le Groupe a procédé à une revue approfondie des écarts d'acquisition et des actifs incorporels et corporels affectés à chaque UGT. Les flux retenus sont issus de l'exercice

budgétaire annuel établi selon les règles du groupe et prolongés sur les deux suivantes conformément aux hypothèses du Plan Vision 2024 présenté lors de l'AG du 4 juin 2021. Ces projections de flux reflètent à date les meilleures estimations du management sur les conséquences de la crise sanitaire et économique à moyen-terme.

Les tests de valeurs réalisés sur l'ensemble des UGT ainsi que l'analyse de leur sensibilité à différents indicateurs n'ont pas conduit à la constatation de pertes de valeur.

· Coûts de développement :

Les immobilisations incorporelles générées en interne dans l'exercice concernent les dépenses de développement et de réalisation de logiciels. Elles s'élèvent à 2,7 M€ en 2021 vs 1,5 M€ en 2020 et 2,5 M€ en 2019. Au 31 décembre 2021, ces coûts sont affectables à cinq principaux programmes. A chaque clôture, les projets activés et amortis font objet d'une analyse critique de leur business plan par la Direction et en cas d'indice de perte de valeur font l'objet de tests de dépréciation.

Au 31 décembre 2021, la valeur nette de 12,0 M€ de frais de développement inclut des développements non encore amortis pour à 9,9 M€ contre 7,7 M€ à fin 2020. Ces coûts de développement rentreront en phase d'amortissement à la date de la première vente effective de ces nouvelles technologies et seront amortis selon nos principes comptables sur leur durée d'utilité, généralement de 3 ans. Au 31 décembre 2021, la Direction a revu le plan de développement et le plan d'affaires et cette revue n'a pas donné lieu à une correction de la valeur actuelle.

Note 5 - Immobilisations corporelles

Evolution en 2021 (en milliers d'euros)	01/01/2021	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2021
Valeurs brutes :						
Matériel et outillage industriels	2 492	33	-	-	113	2 638
Mobilier et matériel de bureau et informatique	17 642	1 667	(40)	-	(36)	19 233
Total des valeurs brutes (a)	20 134	1 700	(40)	-	77	21 871
Amortissements et pertes de valeur :						
Matériel et outillage industriels	2 186	160	(2)	-	12	2 356
Mobilier et matériel de bureau et informatique	13 158	1 654	(38)	-	43	14 817
Total des amortissements et pertes de valeur (b)	15 344	1 814	(40)	-	55	17 173
Total net (a) - (b)	4 790	(114)	-	-	22	4 698

Evolution en 2020 (en milliers d'euros)	01/01/2020	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2020
Valeurs brutes :						
Matériel et outillage industriels	2 776	279	-	-	(563)	2 492
Mobilier et matériel de bureau et informatique	16 102	1 249	(216)	(1)	508	17 642
Total des valeurs brutes (a)	18 878	1 528	(216)	(1)	(55)	20 134
Amortissements et pertes de valeur :						
Matériel et outillage industriels	1 929	278	-	-	(21)	2 186
Mobilier et matériel de bureau et informatique	11 876	1 527	(228)	-	(17)	13 158
Total des amortissements et pertes de valeur (b)	13 805	1 805	(228)	-	(38)	15 344
Total net (a) - (b)	5 073	(277)	12	(1)	(17)	4 790

Les immobilisations corporelles générées en interne sont négligeables. Il n'existe pas d'immobilisation corporelle dont la propriété soit soumise à des restrictions, ni de nantissement d'immobilisations corporelles en garantie de dettes.

Note 6 - Titres mis en équivalence

	Quote-Part Situation Nette	Quote-Part Résultat
% détenu 31/12/2021	2021	2021
	(en milliers d'euros)	(en milliers d'euros)
CenProCS Airliance	33,00%	57
		-

Note 7 - Actifs financiers, Autres Titres non consolidés, Prêts, Créances et Trésorerie

Au 31/12/2021 (en milliers d'euros)	Prêts et autres créances	Autres titres non consolidés	Disponibilités	Crédit d'Impôt Recherche et autres créances financières	Total
Actifs financiers non courants	1 316	682	-	48 313	50 311
Actifs sur contrats	74 311	-	-	-	74 311
Client et autres débiteurs	56 296	-	-	-	56 296
Créances financières courantes	-	-	-	16 069	16 069
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	76 541	-	76 541
Total actifs financiers	131 923	682	76 541	64 382	273 528

Au 31/12/2020 (en milliers d'euros)	Prêts et autres créances	Autres titres non consolidés	Disponibilités	Crédit d'Impôt Recherche et autres créances financières	Total
Actifs financiers non courants	982	755	-	47 085	48 822
Actifs sur contrats	77 102	-	-	-	77 102
Client et autres débiteurs	45 521	-	-	-	45 521
Créances financières courantes	150	-	-	14 843	14 993
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	82 975	-	82 975
Total actifs financiers	123 755	755	82 975	61 928	269 413

Evolution des actifs financiers non courants

Evolution au cours de l'exercice (en milliers d'euros)	Prêts et autres actifs financiers	Autres titres non consolidés	Crédit d'Impôt Recherche et autres créances financières	Total
Valeurs brutes :				
A l'ouverture de l'exercice	1 377	6 192	47 158	54 727
Acquisitions et augmentations	548	-	249	797
Cessions-remboursements	(72)	(25)	-	(97)
CIR et CICE 2021	-	-	16 975	16 975
CIR et CICE 2018	-	-	(16 069)	(16 069)
Conversion, variation de périmètre et reclassement	8	-	-	8
Au 31/12/2021	1 861	6 167	48 313	56 341
Provisions et pertes de valeur :				
A l'ouverture de l'exercice	395	5 437	73	5 905
Dotation/Reprise nette de l'exercice	150	48	(73)	125
Conversion, variation de périmètre et reclassement	-	-	-	-
Au 31/12/2021	545	5 485	-	6 030
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	982	755	47 085	48 822
Valeur nette au 31/12/2021	1 316	682	48 313	50 311

Les créances qui font l'objet d'une cession à un organisme financeur ont été ramenées à leur juste valeur en fonction du montant estimé de leur financement.

Créances de crédit d'impôt

Les créances de Crédit Impôt Recherche et de Crédit Impôt Compétitivité Emploi des filiales françaises (16,1 M€ au titre de 2018 remboursables en 2022 et 15,1 M€ au titre de 2019 remboursables en 2023 et 16,2 M€ au titre de 2020 remboursables en 2024) ainsi que les créances 2020 et 2021

de Crédit d'Impôt R&D de la filiale Canadienne (0,2 M€) sont classées en actif non courant.

Les créances produites de Crédit Impôt Compétitivité Emploi et de Crédit Impôt Recherche des filiales françaises remboursables à moins d'un an (16,1 M€ au titre de 2018 remboursables en 2022) sont classées en actif courant sur la ligne Créances Financières Courantes.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres

Principaux titres détenus non consolidés (en milliers d'euros)	% de participation 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020
Sofema	0,3%	369	369
Sofresa	1,0%	-	23
Odas	1,0%	300	300
CS Irak ⁽¹⁾		4	4
Divers ⁽²⁾		9	59
Total		682	755

(1) CS Irak société sans activité ;

(2) Obligation souscrite dans le cadre de la participation au projet Climatecity intégralement dépréciée en 2021.

Note 8 - Impôts différés actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Non courants	808	936
Total	808	936

Voir aussi note 22.

Au 31 décembre 2021, Il s'agit essentiellement des actifs d'impôt différé comptabilisés par l'entité CS GROUP - Canada Inc. pour 0,8 M€ :

- un impôt différé actif de 0,7 M€ (vs 0,5 M€ en 2020) correspondant aux différences temporelles actives générées par les retraitements fiscaux-comptables canadiens, notamment au titre de ses revenus à plus d'un an perçu d'avance ;

- un impôt différé actif de 0,1 M€ constaté sur CS Germany GmbH correspondant à l'impôt sur l'amortissement déductible sur 5 ans d'un fonds de commerce transféré.

Aucun impôt différé actif au titre de l'intégration fiscale du Groupe en France n'a été constaté au 31/12/2021, compte tenu de l'historique de perte et de l'absence de prévision d'un résultat fiscal bénéficiaire à court terme.

Note 9 - Stocks et en-cours de production

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Variation de l'exercice	31/12/2021
Valeur brute	3 346	63	3 409
Dépréciation	(494)	-	(494)
Valeur nette	2 852	63	2 915

Note 10 - Actifs sur contrats, Clients et autres Débiteurs Courants

31/12/2021 (en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Juste valeur	Dont à plus d'un an
Actifs sur Contrats	74 311	-	74 311	17 235

31/12/2021 (en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Juste valeur	Dont à plus d'un an
Clients	42 580	1 571	41 009	
Avances versées	348	-	348	
Autres créances d'exploitation	8 577	288	8 289	
Charges constatées d'avance	6 650	-	6 650	
Clients et autres débiteurs	58 155	1 859	56 296	

31/12/2020 (en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Juste valeur	Dont à plus d'un an
Actifs sur Contrats	77 102	-	77 102	21 685

31/12/2020 (en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Juste valeur	Dont à plus d'un an
Clients	30 272	1 450	28 822	
Avances versées	2 045	-	2 045	
Autres créances d'exploitation	8 183	538	7 645	
Charges constatées d'avance	7 009	-	7 009	
Clients et autres débiteurs	47 509	1 988	45 521	

Les créances clients (factures à émettre TTC) à plus d'un an sont les suivantes (en K€) :

- au 31/12/2021 : 17 235
- au 31/12/2020 : 21 685

Ces créances clients à plus d'un an ne résultant pas d'une transaction de financement ne sont donc pas actualisées. Il s'agit de factures à émettre liées aux modalités de détermination du chiffre d'affaires et du résultat décrits en note 1.9.

Note 11 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont représentées essentiellement par des Sicav monétaires euro.

La trésorerie mentionnée dans le tableau de flux de trésorerie consolidés est composée de :

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Concours bancaires courants	(8 618)	(6 581)
Disponibilités	76 298	82 742
Valeurs mobilières de placement	243	233
Trésorerie en fin de période	67 923	76 394

Note 12 - Capitaux Propres

Nombre d'actions composant le capital social	31/12/2021	31/12/2020
Au début de l'exercice	24 568 466	24 568 466
Actions nouvelles	-	-
A la clôture de l'exercice	24 568 466	24 568 466

Un droit de vote double est accordé lorsqu'il est justifié d'une inscription au nominatif au nom du même actionnaire depuis plus de deux ans.

Actions propres	Quantité	Valeur brute (en milliers d'euros)
31/12/2019	63 670	545
Acquisitions	156 112	588
Cessions	151 740	593
31/12/2020	68 042	540
Acquisitions	154 277	736
Cessions	154 076	660
31/12/2021	68 243	616

Résultat par action

	31/12/2021	31/12/2020
Numérateur (en milliers d'euros)		
Résultat net part du groupe (a)	(591)	(7 534)
Dénominateur (en titres)		
Nombre total de titres (b)	24 568 466	24 568 466
Nombre de titres d'autocontrôle (c)	68 243	68 042
Nombre de titres hors autocontrôle (d) = (b) - (c)	24 500 223	24 500 424
Nombre moyen de titres hors autocontrôle (e)	24 500 223	24 500 424
Actions ordinaires potentielles dilutives (f)	-	-
Nombre moyen de titres après dilution (g) = (e) + (f)	24 500 223	24 500 424
Résultat par action (h) = (a*1000) / (e)	(0,02)	(0,31)
Résultat par action dilué (i) = (a*1000) / (g)	(0,02)	(0,31)

Note 13 - Provisions non courantes et courantes

Evolution 2021								
(en milliers d'euros)								
	01/01/2021	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Reclas, Ecart conv et Var périmètre	31/12/2021	Provision Non Courante	Provision Courante
Restructurations	521	-	(521)	-	-	-	-	-
Affaires	1 358	1 598	-	(300)	-	2 656	2 656	-
Litiges et risques divers	712	398	(164)	(175)	-	771	771	-
Pertes à terminaison	1 326	229	-	-	-	1 555	-	1 555
Total	3 917	2 225	(685)	(475)	-	4 982	3 427	1 555

Evolution 2020								
(en milliers d'euros)								
	01/01/2020	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Reclas, Ecart conv et Var périmètre	31/12/2020	Provision Non Courante	Provision Courante
Restructurations	458	715	(653)	-	1	521	521	-
Affaires	1 876	301	(2 902)	-	2 083	1 358	1 358	-
Litiges et risques divers	847	230	(65)	-	(300)	712	712	-
Pertes à terminaison	2 267	1 423	(580)	-	(1 784)	1 326	-	1 326
Total	5 448	2 669	(4 200)	-	-	3 917	2 591	1 326

Provisions Courantes

Perte à terminaison : compte tenu de l'incertitude relative aux dates d'échéance prévues pour les sorties de ressources, les provisions pour pertes à terminaison sont par principe considérées comme des provisions courantes (1,3 M€ fin 2020 et 1,6 M€ fin 2021).

Provisions Non Courantes

Il n'y a pas de litiges significatifs en cours à la clôture.

Note 14 - Avantages du personnel

Ils sont constitués des indemnités de départ en retraite dus, principalement, au titre de la convention collective Syntec en France ainsi que du régime de couverture médicale facultatif

réservé à d'anciens salariés ayant pris leur retraite avant le 1er janvier 1999. A fin 2021, le nombre de bénéficiaires de ce régime est de 106 vs 119 personnes à fin 2020.

(en milliers d'euros)	Frais de santé des anciens salariés	Indemnités de départ en retraite et assimilé	Total
31/12/2020	875	10 570	11 445
Mouvements de la période	(139)	445	306
Mouvements liés aux changements d'hypothèses actuarielles	(39)	(355)	(394)
31/12/2021	697	10 660	11 357

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements de retraites sont les suivantes :

	2021	2020	2019
Taux d'actualisation	0,90	0,42	0,79
Taux d'augmentation des salaires	1,45	1,45	1,45

Analyse de la sensibilité au taux actuariel :

Taux d'actualisation	-0,10%	+0,10%
Impact PIDR 2021	+1,06%	-1,04%

Le groupe étant essentiellement implanté en zone euro, un seul taux d'actualisation est retenu. Le taux d'actualisation est obtenu par référence au taux de rendement des obligations des entreprises de première catégorie en retenant une maturité équivalente à celle de l'engagement de retraite.

Le taux de rotation du personnel a été calculé et mis à jour sur un historique de 3 années, par tranche d'âge de 5 ans en retenant comme motifs de départ les démissions, les

licenciements et les ruptures conventionnelles. Dans ces hypothèses, depuis fin 2018, le groupe considère un départ volontaire de ses salariés à 67 ans (vs 65 ans à fin 2016).

La décision de l'FRIC de mai 2021 n'a pas de conséquences sur le calcul 2021 sur le calcul des engagements de retraite du Groupe.

Les indemnités de départ à la retraite versées en 2021 sont de 532 K€ vs 497 K€ en 2020.

Note 15 - Passifs financiers et Endettement net (-)/Trésorerie nette (+)

Trésorerie nette (+) / Endettement net (-) hors dette sur obligation locative

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Passifs financiers	(122 109)	(122 127)
Valeurs mobilières de placement	243	233
Disponibilités	76 298	82 742
Trésorerie nette des dettes financières (+) ou Endettement net (-)	(44 568)	(39 152)

Passifs financiers hors dette sur obligations locatives

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts obligataires	(24 873)	(124)	(24 997)	(24 844)	(129)	(24 973)
Emprunts bancaires et autres	(44 364)	(43 130)	(87 494)	(46 872)	(43 701)	(90 573)
Sous - total emprunts et dettes financières	(69 237)	(43 254)	(112 491)	(71 716)	(43 830)	(115 546)
Soldes créditeurs de banques	-	(8 618)	(8 618)	-	(6 581)	(6 581)
Total Passifs Financiers	(69 237)	(51 872)	(121 109)	(71 716)	(50 411)	(122 127)

Evolution des emprunts et dettes financières

	31/12/2020	Nouveaux emprunts*	Remboursements de la période*	Variation intérêts courus*	Variation devise/Reclass	31/12/2021
Emprunts obligataires et intérêts courus	24 973	-	-	(5)	79	25 047
Emprunts bancaires et autres	90 573	12 937	(16 267)	153	48	87 444
Total	115 546	12 937	(16 267)	148	127	112 491

*Mouvements au tableau de flux.

Le financement à court terme du Groupe est principalement assuré par le recours à l'affacturage et par les lignes de crédit Bpifrance garanties par les créances de crédits d'impôt portées à l'actif de la société mère du groupe fiscal en France. Le financement du groupe a été renforcé en 2016 et 2018 par l'émission de deux emprunts obligataires et, en 2017, par la

ligne de 20 M€ consentie par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour la réalisation du programme pluriannuel de dépenses de Recherche & Développement et de croissance externe du groupe.

En 2020 pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire et économique, le Groupe a pris des mesures supplémentaires

pour renforcer sa liquidité en obtenant l'attribution, dans le cadre des mesures gouvernementales d'aides aux entreprises, de « Prêts Garantis par l'Etat » pour un total de 31 M€ auprès de ses banques partenaires. Ces prêts ont fait l'objet d'une renégociation en juin 2021 (maturité et conditions d'intérêts).

1. PRETS GARANTIS PAR L'ETAT (COVID-19)

Les 27 M€ de PGE accordés à la filiale CS GROUP – France ont été mis en place en août 2020 et renégocié en juin 2021.

Les 4 M€ de PGE accordés à la filiale CS Novidy's ont été mis en place en septembre 2020 et renégocié en juin 2021.

Les PGE avaient été accordés contractuellement pour 1 an. Durant cette période ils n'ont pas porté pas d'intérêts mais ont été assortis d'une commission d'engagement.

Ces prêts ont fait l'objet d'une renégociation en juin 2021 (intérêts et maturité). Les nouveaux prêts ont désormais une maturité de 6 ans et bénéficient d'un différé de remboursement du capital portant la première échéance en août 2023.

2. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Emprunt obligataire EuroPP 2023 de 15,0 M€ émis en 2016

La filiale opérationnelle de CS GROUP, CS GROUP – France a procédé en fin d'année 2016 à l'émission d'un emprunt obligataire de 15 M€ à échéance avril 2023, souscrit par la société de gestion de portefeuille Zencap Asset Management via ses fonds crédit ETI. Après imputation des frais et comptabilisation des intérêts courus payables semestriellement la dette financière à la clôture est de 15 043 K€ au 31 décembre 2021.

Emprunt obligataire EuroPP 2025 de 10,0 M€ émis en 2018 dans le cadre du financement de l'acquisition Novidy's

La filiale opérationnelle de CS GROUP, CS GROUP – France a procédé au 26 juin 2018 à l'émission d'un emprunt obligataire de 10 M€ à échéance juin 2025, souscrit par la société de gestion de portefeuille Zencap Asset Management via ses fonds crédit ETI. Après imputation des frais et comptabilisation des intérêts courus payables semestriellement la dette financière à la clôture est de 10 003 K€ au 31 décembre 2021.

Les emprunts obligataires sont assortis de 2 covenants financiers, à savoir : un ratio d'endettement financier inférieur à 2,5 et un ratio de couverture des frais financiers nets cash supérieur ou égal à 4. Ces ratios sont testés sur une base annuelle et sont respectés à fin décembre 2021.

3. AUTRES FINANCEMENTS BANCAIRES

Ligne BEI de 20,0 M€

La Banque Européenne d'Investissement (BEI) a consenti le 2 octobre 2017 à CS GROUP - France une ligne de financement d'un montant maximum de 20 millions d'euros pour la réalisation de son programme pluriannuel de dépenses de Recherche & Développement. Cette ligne a fait l'objet d'un tirage total en date du 26 juin 2018 dans le cadre de l'acquisition des sociétés du groupe Novidy's.

Le tirage de 20 M€ sera remboursé par 9 échéances annuelles à compter du 25 juin 2020 jusqu'au 25 juin 2028.

Après imputation des frais et comptabilisation des intérêts courus payables semestriellement la dette financière à la clôture est de 15 556 K€ au 31 décembre 2021.

La ligne de financement est assortie de 2 covenants financiers, à savoir : un ratio d'endettement financier inférieur à 2,5 et un ratio de couverture des frais financiers nets cash supérieur ou égal à 4. Ces ratios sont respectés à fin décembre 2021.

Contrat de Développement Participatif (CDP) Bpifrance de 3,0 M€

Dans le cadre des mesures gouvernementales d'aide aux entreprises accordées pendant la période de crise sanitaire Covid-19, le prêt a fait l'objet d'un différé de 6 mois de chacune des deux échéances trimestrielles T1 et T2 2020 par Bpifrance. La dernière échéance a été réglée le 31 mars 2021.

Prêt à taux Zéro (PTZI) Bpifrance de 1,0 M€

Le prêt avait été accordé en 2014 jusqu'au 30 juin 2021 à la filiale Diginext dans le cadre du régime d'intervention en faveur de la recherche, du développement et de l'innovation est remboursable linéairement en 20 remboursements trimestriels de 47,5 K€ à partir du 30 septembre 2016.

La dernière échéance a été réglée le 31 décembre 2021.

4. FINANCEMENT BPIFRANCE DES CREANCES DE CREDIT IMPOT DU GROUPE FISCAL

(en milliers d'euros)	Tirage au 31/12/2021	Date de remboursement de la créance théorique
CIR/CICE 2018	14 427	30/06/2022
CIR 2019	12 077	30/06/2023
CIR 2020	12 937	30/06/2024
Total	39 441	

Pour information, les lignes garanties par les créances de crédits d'impôt CIR et CICE accordées par Bpifrance font

l'objet d'un renouvellement annuel et sont, par conséquent, considérées comme financement à moins d'un an.

5. AFFACTURAGE

Crédit Agricole Leasing & Factoring (affacturage déconsolidant)

CS GROUP – France utilise depuis 2002 une convention d'affacturage avec Crédit Agricole Leasing & Factoring. Cette convention prévoit que lorsque le défaut de paiement du débiteur est lié à son insolvabilité, le risque est supporté par la

société d'affacturage dans la limite d'un montant garanti. La ligne globale est plafonnée à un montant de 13 M€ pour une durée indéterminée.

Le risque principal, risque de défaillance ou d'insolvabilité, ayant été transféré, ces créances sont déconsolidées et font partie intégrante des Disponibilités.

Bpifrance (cession de créances professionnelles)

La ligne de mobilisation de créances Loi Dailly utilisable par CS GROUP – France est plafonnée à 12,0 M€. Cette ligne globale de 12,0 M€ est confirmée jusqu'au 30 juin 2022.

A. Total affacturage déconsolidant	31/12/2021	31/12/2020
(en milliers d'euros)		
Créances cédées à Crédit Agricole Leasing & Factoring	12 623	9 591
Dont créances cédées non garanties	-	(755)
Réserves / garanties	(1 910)	(1 497)
Total Créances cédées déconsolidantes en trésorerie	10 713	7 339
B. Factors non déconsolidants	31/12/2021	31/12/2020
(en milliers d'euros)		
Clients Bpifrance	9 527	6 554
Client Crédit Agricole Leasing & Factoring non garanti	-	755
Total Créances cédées non déconsolidantes	9 527	7 309

Note 16 - Dettes sur Obligations Locatives

	01/01/2021	Nouvelles Dettes (1)	Diminution (2)	Reclassement Courant / Non courant	Ecart conv/Var périmètre	31/12/2021
Dettes sur obligations locatives non courantes	12 657	(213)	-	(4 627)	-	7 817
Dettes sur obligations locatives courantes	4 970	-	(4 866)	4 627	113	4 844
Total	17 627	(213)	(4 866)	-	113	12 661

(1) Nouveaux baux signés sur l'année : impact du déménagement de la filiale canadienne ;

(2) Part des loyers versés correspondant au remboursement de la dette location.

Note 17 - Autres passifs courants et non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Passifs non courants		
Impôts différés	0	0
Total	0	0
Autres Passifs courants		
Avances et acomptes reçus	11 036	11 084
Fournisseurs	27 216	27 220
Dettes d'exploitation diverses (1)	56 779	59 316
Dettes diverses (3)	3 653	6 584
Impôt sur les sociétés	147	57
Fournisseurs et autres créditeurs	98 831	104 261
Passifs sur contrats (ex-Produits constatés d'avance) (2)	64 809	55 069
Total Autres Passifs courants	163 640	159 330

(1) Sous cette rubrique figurent essentiellement la TVA sur les créances clients non encaissées, la TVA sur les factures clients à établir, la TVA due au titre du dernier mois de l'exercice (pour un montant total de 23,0 M€, dont plus de 11,9 M€ de TVA sur factures à établir au 31 décembre 2021 et les dettes sociales (personnel, congés payés, organismes sociaux et fiscaux) pour un montant total de 33,8 M€ au 31 décembre 2021. A fin décembre 2020, la dette sociale Covid-19 correspondant au report de paiement des cotisations sociales représentait 6,1M€, elle est intégralement remboursée à fin décembre 2021.

(2) Les produits constatés d'avance résultent de la méthode de reconnaissance du revenu décrite en note 1.9 (facturation excédant le chiffre d'affaires reconnu du fait de l'avancement du projet) aux comptes consolidés du présent document.

(3) Sous cette rubrique, figurent les quotes-parts d'avance perçues dans le cadre des marchés CE et à reverser aux différents partenaires.

Note 18 - Personnel

Effectif moyen du Groupe	31/12/2021	31/12/2020
France	1 884	1 791
Etranger	293	293
Total	2 177	2 084

Charge de personnel (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Salaires	94 739	86 151
Charges sociales	36 347	32 461
Participation des salariés et divers	-	-
Total	131 086	118 612

Le montant de la masse salariale du Groupe est diminué de l'impact du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) dont bénéficient les sociétés françaises, soit un produit de CIR de 16 990 K€

comptabilisé en minoration des frais de personnel de R&D de la période, contre 16 236 K€ comptabilisé en 2020.

Note 19 - Amortissements et provisions d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation liés aux contrats de location	(4 574)	(4 618)
(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux amortissements	(4 280)	(4 154)
Dotations (-) / reprises (+) pour dépréciations	(266)	(293)
Dotations (-) / reprises (+) pour provisions	(2 347)	1 163
Total	(6 893)	(3 284)

Note 20 - Autres charges et produits opérationnels

Exercice 2021	Net 2021	Net 2020
(en milliers d'euros)		
Restructuration – personnel	(2 241)	(3 042)
Restructurations internes (1)	(1 294)	(1 459)
Litige sur affaires (2)	(698)	(985)
Coûts Covid-19 (3)	(109)	(845)
Autres	(210)	20
Total	(4 552)	(6 311)

- (1) Il s'agit des coûts engagés en 2020 et en 2021 au titre du plan Transformation ainsi que les coûts engagés au cours de l'exercice 2020 dans le cadre de la TUP Diginext et de la réorganisation de la BU Défense ;
- (2) Il s'agit principalement de coûts engagés dans le cadre du suivi du dossier de demande d'autorisation ITAR ;
- (3) Voir aussi Note 1.3 sur les impacts de la crise sanitaire Covid-19.

Note 21 - Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Coût de l'endettement financier brut	(3 137)	(3 266)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	82	129
Coût de l'endettement financier net	(3 055)	(3 137)
Autres produits et charges financiers	87	(611)
Résultat financier (hors impact IFRS 16)	(2 968)	(3 748)

Détail des autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dotations nettes	(198)	26
Résultat de change et divers	285	(637)
Dividendes	-	-
Total	87	(611)

Charges financières sur obligations locatives IFRS 16

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts sur obligation locative	(539)	(726)

Note 22 - Impôt sur les résultats

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits / charges d'impôt au résultat du groupe	(1 489)	(2 126)
Impôts sur les résultats des filiales étrangères (a)	(269)	(197)
Charge de CVAE de l'exercice (brute)	(1 013)	(1 832)
Impôt différé et divers	(207)	(97)

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Résultat consolidé avant impôt (hors résultat des activités cédées)	896	(5 408)
Taux d'imposition théorique	26,50	28,00
Impôt sur le résultat théorique (b)	(237)	1 514
Différentiel de taux imposition filiales étrangères (c)	(2)	67
Impact des Crédits d'Impôt du Groupe fiscal France (différences permanentes) (d)	4 498	4 546
Effet des pertes fiscales de l'exercice non activées et produit d'intégration fiscale (e)	(4 825)	(6 837)
Diverses différences permanentes (f)	297	513
Charges d'impôt réelle sur les résultats = (a) = (b)+(c)+(d)+(e)+(f)	(269)	(197)

Le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en minoration des charges de R&D (frais de personnel essentiellement).

La méthode retenue pour la détermination des impôts différés actifs liés aux pertes reportables du groupe fiscal France (très

majoritairement à durée indéterminée) est décrite en note 1.15. Aucun impôt différé actif n'a été constaté au 31/12/2021.

La situation fiscale du Groupe est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Base fiscale (déficits reportables et différences temporelles)	364	347
Economie potentielle maximale d'impôt correspondante (26,50% en 2021, 28% en 2020)	96	97

La société mère CS GROUP a constitué un groupe d'intégration fiscale avec certaines filiales. Chaque société calcule et comptabilise sa charge d'impôts comme en l'absence de régime de groupe. L'éventuelle économie d'impôt qui pourrait résulter de l'application du régime bénéficiaire à la société mère.

Contrôles fiscaux en cours :

La société canadienne CS GROUP - Canada Inc. fait l'objet, depuis courant 2016, d'une revue par l'administration fiscale provinciale « Revenu Québec » des crédits d'impôts relatifs aux salaires R&D déclarés pour les exercices 2011 et 2012. En 2018,

CS Canada a introduit une réclamation contentieuse auprès de « Revenu Québec ». En 2020, du fait de la crise sanitaire et des mesures de confinement, les échanges avec l'administration québécoise sur les travaux de vérification ont été suspendus. Ils ont repris fin 2021 et sont toujours en cours à la clôture de l'exercice.

Fin 2021 les sociétés CS GROUP et CS GROUP - France ont été notifiées par l'administration fiscale d'un avis de vérification de comptabilité au titre des exercices 2018, 2019 et 2020. Les travaux de vérification sont en cours.

Note 23 - Gestion des risques de marché

Du fait de ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risque de liquidité, risque de variation des flux de trésorerie dû à l'évolution des taux d'intérêt, risque de crédit, risque de change et risque de contrepartie.

Risque de liquidité

Selon la définition donnée par l'Autorité des Marchés Financiers, le risque de liquidité se caractérise par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif et se traduit par l'impossibilité de rembourser les dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

La gestion du risque de liquidité implique le maintien d'un niveau suffisant de liquidités ainsi que la disponibilité de ressources financières appropriées grâce à des facilités confirmées.

Le financement court terme est principalement assuré par le recours à des lignes annuelles d'affacturage et de cession de créances commerciales. Les lignes de financement avec Crédit Agricole Leasing & Factoring et Bpifrance sont aménagées avec un plafond respectivement de 13,0 M€ et 12,0 M€. Ces deux lignes poursuivent leurs effets en 2021 et en 2022.

Par nature, le montant utilisé est plafonné par le volume de créances émises et non encaissées. Une éventuelle faiblesse de la facturation limiterait la capacité du groupe à utiliser la totalité de ces lignes et à financer temporairement les dettes.

Risque de variation des flux futurs dû à l'évolution des taux d'intérêts

Trésorerie et endettement à taux variables :

31/12/2021 (en milliers d'euros)	Total	À - 1 an	De 2 à 5 ans
Actifs financiers (valeurs mobilières de placement)	243	243	
Passifs financiers :			
Mobilisation créance CIR-CICE / Bpifrance	(39 441)	(39 440)	
Position nette avant gestion	(39 197)	(39 197)	
Impact de la hausse de 1 point des taux d'intérêts sur le compte de résultat avant impôt	(392)	(392)	
Impact de la hausse de 1 point des taux d'intérêts sur les fonds propres	(392)	(392)	

Le risque de taux d'intérêt provient essentiellement des emprunts soumis à un taux variables. La gestion de l'exposition au risque de taux couvre deux types de risques :

- Un risque de prix sur les actifs et passifs financiers à taux fixe. En contractant une dette à taux fixe par exemple, le groupe s'expose à une perte potentielle d'opportunité si les taux d'intérêts venaient à baisser. Toute variation des taux d'intérêts est susceptible d'avoir un impact sur la valeur de marché des actifs et passifs financiers à taux fixe. Cette perte d'opportunité n'aurait toutefois aucun effet sur les produits et les charges financiers tels que présentés dans le compte de résultat consolidé et, en tant que tel, sur le résultat net futur du groupe jusqu'à l'arrivée à échéance de ces actifs et passifs.
- Un risque de variation des flux de trésorerie sur les actifs et passifs à taux variable si les taux d'intérêt venaient à augmenter.

L'objectif principal de la gestion des taux d'intérêt de l'endettement du groupe serait si applicable, de minimiser le coût de la dette et de le protéger des fluctuations des taux d'intérêt en contractant par exemple, des «swaps» de taux variable contre taux fixe.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés autorisés tels que des contrats de swaps conclus avec des établissements financiers.

Il existe dans les comptes d'endettement à moyen et long terme un seul contrat significatif de type location financière. A taux fixe ce contrat n'est pas, en tout état de cause, exposé au risque de taux d'intérêts.

L'endettement à court terme est constitué par la mobilisation de créances commerciales. Leurs volumes d'utilisation faisant l'objet d'une forte variabilité en fonction des flux de trésorerie quotidiens, aucune couverture n'a été mise en place.

31/12/2020

(en milliers d'euros)

	Total	À - 1 an	De 2 à 5 ans
Actifs financiers (valeurs mobilières de placement)	233	233	
Passifs financiers :			
Mobilisation créance CIR-CICE / Bpifrance	(38 929)	(38 929)	
Mobilisation des créances commerciales / Crédit Agricole Leasing & Factoring - utilisation au 31/12/20	-	-	
Cession créances commerciales / Bpifrance - utilisation au 31/12/20	-	-	
Position nette avant gestion	(38 696)	(38 696)	
Impact de la hausse de 1 point des taux d'intérêts sur le compte de résultat avant impôt	(387)	(387)	
Impact de la hausse de 1 point des taux d'intérêts sur les fonds propres	(387)	(387)	

Risque de contrepartie

La base de clientèle du groupe est constituée par de grands comptes. Près de la moitié du chiffre d'affaires est réalisé avec des administrations et des établissements publics, principalement en France. Les dépenses publiques dépendent de facteurs économiques et politiques et sont donc susceptibles de connaître des variations d'une année à l'autre. Le Groupe ne consent aucun prêt significatif à des personnes physiques ou morales externes, employés ou entités dont il détiendrait des titres et qui ne seraient pas consolidés.

Seuls les établissements financiers de premier ordre sont utilisés par le Groupe dans le cadre des opérations de trésorerie et opérations sur instruments dérivés.

Risque de change

Le groupe est soumis à deux catégories de risques liées à l'évolution du taux de change :

- le risque lié à la conversion des états financiers des activités implantées dans des pays ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture particulière et est

limité compte tenu de l'implantation géographique du groupe majoritairement situé dans la zone euro ;

- le risque transactionnel concernant les flux d'achats et de ventes dans des devises différentes de celle où l'opération est réalisée. Ce risque de change est cependant limité car chaque entité intervient majoritairement dans son pays et dans sa devise. Les expositions résiduelles au risque de change sont principalement liées au dollar américain et localisées dans les sociétés françaises et canadiennes.

Le Groupe a mis en place des procédures de gestion des positions en devises résultant d'opérations commerciales et financières libellées en monnaies différentes de la monnaie locale de l'entité concernée. Conformément à ces procédures, toutes les expositions transactionnelles significatives doivent être couvertes dès leur survenance. Pour couvrir son exposition au risque de change, le Groupe peut décider de recourir à divers instruments financiers conclus avec des établissements financiers de premier plan, notamment des opérations à terme et des options d'achat et de vente de devises.

En 2020 et 2021, aucun contrat commercial n'a fait l'objet de couverture de change.

Risque de fluctuation sur les opérations commerciales libellées en monnaies :

31/12/2021

(en milliers d'euros)

	USD
Actifs	5 815
Passifs	931
Exposition aux risques de change avant couverture (a)	4 884
Montants couverts nets (b)	-
Exposition aux risques de change après couverture (a)-(b)	4 884
Sensibilité au risque de change de 5% (appréciation) - impact net en résultat	244

31/12/2020

(en milliers d'euros)

	USD
Actifs	3 152
Passifs	240
Exposition aux risques de change avant couverture (a)	2 912
Montants couverts nets (b)	-
Exposition aux risques de change après couverture (a)-(b)	2 912
Sensibilité au risque de change de 5% (appréciation) - impact net en résultat	146

Les comptes courants en devises entre les filiales CS GROUP - Canada, CS Roumanie et CS GROUP - France sont neutralisés pour ne faire apparaître que les créances et dettes commerciales avec les tiers.

Risque de prix

Deux grands contrats commerciaux ont été conclus avec des clauses d'indexation de prix basées sur certaines matières premières. L'impact de ces indexations sur la reconnaissance du revenu de ces contrats est aujourd'hui résiduel et peu élevé et la sensibilité au risque de prix n'est pas significative. Le Groupe n'a pas souscrit de couvertures matières au titre de ces deux contrats.

Risque sur actions

Ainsi qu'il est indiqué en note 11 et 12, le groupe détient des Sicav monétaires euro à maturité courte dont le risque est minime. La valeur des actions auto-détenues étant déduite des

capitaux propres, les variations de cours sont sans impact sur le compte de résultat consolidé.

Risque de crédit

Les risques de crédit auxquels le groupe est exposé sont peu élevés, en raison de la nature de ses clients, principalement des institutionnels, notamment des administrations, qui disposent d'une qualité de crédit de premier rang. Près de la moitié du chiffre d'affaires 2021 est réalisé avec des administrations et des établissements publics, principalement en France.

Par ailleurs, des procédures d'acceptation des clients et des analyses de risques de crédit qui y sont liées sont intégrées au processus global d'évaluation des risques et sont mises en œuvre tout au long du cycle de vie d'un contrat. Les créances clients font l'objet d'analyses et de suivis spécifiques, principalement les créances dont l'échéance contractuelle est dépassée.

2021

(en milliers d'euros)	Valeur comptable (1)	Dépréciées	Ni dépréciées ni échues	Non dépréciées mais échues
Créances clients (total des factures émises TTC après retraitements factor et éliminations intragroupes)	42 580	1 571	35 221	5 788

(1) Ce montant intègre 9,5 M€ de créances (clients publics et parapublics français) cédées à Bpifrance (factor non déconsolidant).

Ventilation des créances échues et non dépréciées (en milliers d'euros)

Moins de 30 jours :	3 949
Entre 31 et 60 jours :	890
Plus de 61 jours :	949
Total :	5 788

2020

(en milliers d'euros)	Valeur comptable (1)	Dépréciées	Ni dépréciées ni échues	Non dépréciées mais échues
Créances clients (total des factures émises TTC après retraitements factor et éliminations intragroupes)	30 272	1 450	24 444	4 378

(1) Ce montant intègre 6,6 M€ de créances (clients publics et parapublics français) cédées à Bpifrance (factor non déconsolidant).

Ventilation des créances échues et non dépréciées (en milliers d'euros)

Moins de 30 jours :	2 151
Entre 31 et 60 jours :	629
Plus de 61 jours :	1 598
Total :	4 378

Note 24 - Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés		
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles – titres (1)	41 025	43 142
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles - comptes de garantie et de réserve Crédit Agricole Leasing & Factoring	1 929	1 504
Nantissement Dailly des créances d'intégration fiscale - garantie donnée dans le cadre du financement des créances de crédit d'impôt par Bpifrance	39 441	39 829
Avals, cautions et garanties (cf.détails ci-dessous)	47 969	50 076
	-	-
Engagements reçus		
Garanties reçues sur exécution marché	685	685

- (1) Depuis le 1^{er} mai 2020, nantissement commun donné des titres CS Novidy's et CS Germany donnés en garantie des obligations Euro PP 2023 de 15 M€, des obligations EuroPP 2025 de 10 M€ et de la ligne BEI de 20 M€ (capital restant dû et intérêts courus inclus).

Avals, cautions et garanties donnés :

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Cautionnement solidaire CS GROUP SA des emprunts obligataires EuroPP 2023 et 2025 souscrits par CS GROUP - France en 2016 et en 2018 (intérêts courus et nominal) et de la ligne de crédit accordée par la BEI en 2017. Tirage à date :	41 025	43 142
Garantie parentale donnée par CS GROUP - France dans le cadre du DECD octroyé par l'Etat du Connecticut à CS GROUP US Inc	124	114
Garantie parentale donnée en paiement de loyer (1)	4 750	4 750
Garantie donnée dans le cadre de l'utilisation de la ligne cautions sur loyers accordés à CS GROUP - France	889	889
Garanties et cautions hors Groupe et engagements liés à l'exécution des marchés (hors restitution d'acomptes) (2)	1 181	1 181
Total avals, cautions et garanties	47 969	50 076

- (1) Porte sur l'occupation par CS GROUP - France d'un ensemble de locaux sis 22 avenue Galilée au Plessis Robinson. Les présents baux sont conclus pour une période de neuf années à compter de 2014. Ils prévoient une garantie solidaire de la maison-mère CS GROUP SA, plafonnée à 4 750 K€, à compter de la date de prise d'effet du bail.
- (2) Le groupe, dans le cadre de réponses à appels d'offres, est parfois amené à mettre en place des garanties de soumission. Également, de la signature du contrat jusqu'à la fin de son exécution, le groupe s'engage, par l'intermédiaire de banques, à dédommager le client en cas de manquement à ses obligations contractuelles et procède à la mise en place de cautions de bonne exécution.

En fonction des clauses contractuelles, le groupe est amené à percevoir de ses clients des acomptes. Ces acomptes sont enregistrés en dettes au bilan. A la demande du client des garanties de restitution d'acomptes peuvent être mises en place ; leur montant s'établit à 792 K€ au 31 décembre 2021 identique à fin 2020.

Note 25 - Honoraires d'audit et de conseil pris en charge au compte de résultat

(en milliers d'euros)	Deloitte & Associés		Mazars	
	Montant 2021	%	Montant 2021	%
<i>Certification des comptes individuels et consolidés</i>				
. Emetteur	98	32%	64	38%
. Filiales intégrées globalement	88	58%	81	62%
	Sous-total	186	145	100%
<i>Services autres que la certification des comptes</i>				
. Emetteur	-	0%	-	0%
. Filiales intégrées globalement	22	11%	-	0%
	Sous-total	22	-	0%
Total	208	100%	145	100%

Ces prestations couvrent les services requis par les textes légaux et réglementaires (rapports sur augmentations de capital, lettres de confort, etc.) ainsi que les services fournis

à la demande de CS GROUP et ses filiales (due diligence, assistance juridique et fiscale, et attestations diverses).

Note 26 - Transactions avec les parties liées

Entreprises associées

Il s'agit d'entreprises détenues entre 20% et 50%, non contrôlées, consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions se font sur la base de prix de marché.

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Créances d'exploitation	2 940	1 244
Achats	455	455
Ventes	7 006	5 150

Les ventes aux parties liées sont essentiellement réalisées avec CenProCS Airliance dans le cadre d'un contrat dont le client final est Airbus.

Les achats aux parties liées sont réalisés avec la société SIRPA, société contrôlée par Y. Sabeg.

La rémunération des dirigeants (membres du Conseil d'Administration et Directeur Général) est indiquée globalement ci-dessous pour chacune des catégories définies à IAS 24 « Information relative aux parties liées ».

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Avantages à court terme	540	487
Indemnités de fin de contrat	698	698

Le groupe n'a consenti aux organes d'administration et de gestion de CS GROUP ni avance ou crédit, ni contracté d'engagements pour leur compte (pension de retraite ou autres).

Le Conseil d'Administration de CS GROUP, dans sa séance du 12 juillet 2005, a alloué au Directeur Général une indemnité de

départ en cas de révocation ou de non-renouvellement des fonctions, suivis d'un départ définitif du groupe, sauf abus de biens sociaux ou volonté de nuire, égale à 150% de sa rémunération brute annuelle 2007 (rémunération forfaitaire ou rémunération fixe + variable à 100%). Cette indemnité est subordonnée au respect de conditions de performance.

Note 27 - Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement n'est intervenu post clôture 2021.